

Association

Val Soleil Hellandes Normandie

Domaine des Hellandes - 76280 Angerville l'Orcher

Tél : 02 35 20 63 73 - Fax : 02 35 20 70 66 - Mail : contact@leshellandes.fr



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Séjours au Domaine des Hellandes Du 12 juillet au 27 août 2021

Documents d'informations à nous retourner au plus tard 1 semaine avant le début du séjour

- Fiche sanitaire de santé
- Autorisation de sortie
- Autorisation de piscine
- Autorisation de droit à l'image
- Le solde du séjour (attention, nous ne prendrons les chèques que jusqu'à 1 mois avant le début du séjour de votre enfant. Si vous ne pouvez pas vous déplacer au bureau des Hellandes, possibilité de solder le séjour par Carte Bleue en appelant au 02 35 20 63 73)
- Le lieu de départ et de retour du séjour (à confirmer si pas encore donné)

Suite au dernier protocole du 07/06/2021, les règles sanitaires à respecter seront les suivantes :

Lors de l'accueil de votre enfant :

- 1 accompagnant par famille sera reçu
- La prise de température devra être effectuée par vous-même avant l'arrivée de votre enfant

Il est recommandé que les mineurs effectuent un examen biologique de dépistage virologique, réalisé moins de 72h avant le départ, par test RT-PCR, ou par test antigénique dans les 24h, confirmant l'absence d'infection par le SARS-CoV-2.

Il faudra respecter les gestes barrières :

- 1 mètre de distance
- Port du masque obligatoire en entrant dans les locaux pour les adultes et enfants de plus de 6 ans
- Vous devrez nettoyer vos mains à l'aide du gel hydroalcoolique qui sera à votre disposition à l'entrée des locaux
- Il faudra prévoir votre propre stylo en cas de besoin.

Lors de la reprise de votre enfant :

Il faudra respecter les gestes barrières :

- 1 mètre de distance
- Port du masque obligatoire en entrant dans les locaux pour les adultes et enfants de plus de 11 ans
- Vous devrez nettoyer vos mains à l'aide du gel hydroalcoolique qui sera à votre disposition à l'entrée des locaux
- Il faudra prévoir votre propre stylo en cas de besoin.
- 1 accompagnant par famille sera reçu

LES MASQUES SERONT FOURNIS PAR LE CENTRE DES HELLANDES (sauf le 1^{er} à l'arrivée)



EQUIPE D'ENCADREMENT

1 directeur + 1 adjointe selon les semaines + 1 assistante sanitaire référente Covid-19
1 animateur pour 8 enfants

IMPLANTATION

Situé à 20 Km du Havre, au milieu d'un parc de 4 hectares, se trouve le château des Hellandes, entourée d'une salle multi-sports (3 courts de tennis, 1 terrain de basket, ..), d'un mini terrain de foot, d'une carrière et d'un manège à poneys.

NOS OBJECTIFS

Eveil à la vie en groupe, en collectivité, respect de règles de vie.
Favoriser les relations entre jeunes soit à travers un sport choisi en commun ou à travers les différentes activités qui leur seront proposées (autres activités sportives, jeux, veillées, ...)
Eveil aux sports, ainsi qu'à leurs règles.

L'ORGANISATION DES SEJOURS

Les jeunes seront hébergés au château ou au Pressoir et selon les semaines répartis en groupes de vie rassemblant une ou plusieurs activités.
La chambre sera sous la responsabilité d'un animateur pour la semaine qui sera leur référent pour la vie quotidienne.
Les draps sont fournis.
Les masques sont fournis.

ACTIVITES

Au choix : Poney, Poney Galop, Poney Land, Moto, Quad, Actif Zap, Tout Elec, Ma colo, Colo Nature, Sucré salé, Hell Danse, Cré'art, Fashion style, Ma 1^{ère} colo (3 ou 5 jours)
Sur une durée de 5, 7 ou 12 jours (du lundi au vendredi), et pour 6 séances d'activités durant le séjour
(Sous réserve de modification liée aux conditions sanitaires).

UNE JOURNEE TYPE

- | | |
|----------------------|--|
| - Entre 8h et 8h45 | Lever et petit déjeuner |
| - Entre 9h et 9h30 | Début des activités (selon l'activité) |
| - 12h | Fin des activités |
| - 12h15 | Repas, temps libre |
| - 14h | Reprise des activités |
| - Entre 16h et 17h | Fin des activités, goûter, jeux, douches |
| - 19h | Repas, veillée |
| - Entre 21h30 et 22h | Dodo |



LA VIE QUOTIDIENNE

- Le lever / coucher

Des moments très importants pour les plus jeunes ; en effet, c'est à ces moments-là que le « blues » se fait ressentir. L'animateur doit y pallier par le biais de paroles réconfortantes ou d'une histoire.

- L'Hygiène

Le matin au lever, toilette au lavabo ; brossage des dents après le repas et douche tous les soirs seront le lot hygiénique quotidien des enfants.

Lavage des mains avant et après chaque repas et chaque activité.

- Courrier

Nous sensibiliserons votre enfant à l'envoi d'une carte à ses proches durant le séjour.

- Le téléphone

Les téléphones portables sont interdits !!

Il sera possible d'obtenir des informations sur le déroulement des séjours en appelant les Hellandes au 02 35 20 63 73, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Si vous le souhaitez, vous pourrez également laisser un message qui sera transmis à votre enfant ou aux animateurs, soit par téléphone au 02 35 20 63 73, soit par fax au 02 35 20 70 66 ou par email à adresser à contact@leshellandes.fr.

En cas d'urgence ou de nécessité, vous pourrez être mis en relation avec le responsable du séjour de vacances. Enfin pour l'extrême urgence, un numéro de mobile d'astreinte sera à votre disposition : 06 10 61 80 15.

Les jeunes pourront appeler à partir des téléphones de l'association, de 17h à 19h uniquement.

- L'argent de poche

PAS D'ARGENT DE POCHE

- Les repas

Ils seront pris par groupe de vie dans la salle à manger du Pressoir. Un animateur sera présent à la table des enfants afin de les aider à se servir et de les sensibiliser aux différents saveurs dans le respect du protocole sanitaire

- Santé

Une assistante sanitaire titulaire du PSC1 sera présente sur le site et de ce fait assurera des permanences pour les petits bobos. Pour les bobos plus importants, un médecin sera contacté et la famille prévenue.

En cas d'hospitalisation, vous serez contacté par l'assistante sanitaire et par un médecin de l'hôpital.

De même, elle sera responsable du suivi des prises de médicaments quotidiennes pour les enfants suivant un traitement sous réserve d'être en possession de la feuille de soins.

Elle sera la référente Covid-19.

- Allergies alimentaires et maladies suscitant une adaptation de l'alimentation

L'accueil des enfants ne se fera qu'après accord du directeur et sur présentation d'un protocole mis en place par le médecin traitant, l'allergologue ou le PAI si l'enfant mange à la cantine.

En l'absence de ces documents, aucune situation médicale particulière ne pourra être acceptée.



REGLES DE VIE

Afin de chacun puisse passer des vacances agréables, il sera demandé de respecter les règles suivantes :

- **Respect** des autres par :
 - L'absence de violence morale (insultes, menaces, moqueries) ou physique (faire mal, bagarre, coups, vols)
 - Le respect du rythme de vie de chacun (ne pas empêcher ses copains de dormir).
 - La tolérance (accepter les différences physiques, de culture, d'opinion).
- **Respect** des règles de sécurité par :
 - Ne pas courir dans les bâtiments
 - Ne pas se pencher aux fenêtres
 - Ne pas jouer avec les issues de secours
 - Ne pas sortir du domaine
 - Ecouter et suivre les consignes concernant les activités
- **Respecter** le matériel : le ranger, le nettoyer et ne pas le casser
- **Respecter** les locaux : circuler en chausson, ne pas manger dans les chambres
- **Respecter** l'environnement : ne pas casser de branches, ne pas jeter de papiers dans le parc, ne pas déranger les animaux

Les portables sont interdits durant le séjour.

Les objets de valeur (MP3, appareil photo numérique, jeux électroniques, bijoux, etc..) sont fortement déconseillés (dégradation, perte, disparition, ...). Dans le cas du non-respect de cette consigne, la responsabilité de l'association ne pourra être reconnue de toute disparition ou dégradation.

La cigarette ou la consommation de tout produit illicite est strictement interdite sur le centre des Hellandes.

Tout manquement aux règles de vie entraînant la mise en danger ou la santé physique ou morale de soi-même ou du groupe se verra sanctionné suivant une échelle progressive.

1. L'enfant sera convoqué et informé de la situation et de ses conséquences.
2. L'enfant sera de nouveau convoqué et informé, les parents ou tuteurs seront avertis.
3. L'enfant sera de nouveau convoqué et renvoyé du centre

SUIVI MEDICALISE

Si l'état de santé de votre enfant nécessite qu'un suivi médical soit observé :

TRAITEMENTS

- **Le jeune est momentanément souffrant** : Le médecin a prescrit des médicaments qui seront à distribuer à certains moments de la journée.
 - Seul le responsable désigné du séjour ou son représentant, lui aussi désigné, peut recevoir l'information et assurer la posologie prescrite. Il devra être impérativement en possession de l'ordonnance (original) et d'une autorisation signée par le responsable légal de l'enfant.
- **La pathologie nécessite un suivi ou des prescriptions particulières** : Il est obligatoire d'être en possession :
 - Du protocole signé par le médecin généraliste ou spécialiste,
 - Du certificat médical et de l'ordonnance
 - De l'autorisation signée par le responsable légal de l'enfant et désignant la personne physique à qui sera confiée le suivi et l'accord de cette dernière d'accepter la responsabilité.

Sont concernés par ces situations : Les allergies, les régimes, des états de santé particuliers.

En l'absence de ces documents, aucune situation médicale particulière ne pourra être acceptée.



PROTCOLE SANITAIRE LIE AU COVID-19

(en complément des protocoles établis par le ministère de la Jeunesse et des Sports, consultables sur notre site internet)

- 1 assistante sanitaire référente Covid 19
- Attribution d'un « groupe de vie » (pouvant regrouper plusieurs activités) pour la durée du séjour de 5 jours ou du week-end, avec mise en commun de l'hébergement, des repas, de la vie quotidienne et des activités hors dominantes.
- Suivi des protocoles de l'hôtellerie et la restauration.
- Port du masque pour l'équipe d'encadrement.
- Port du masque pour les enfants de 6 ans et plus.
- Port du masque durant les transports.
- Désinfection régulière des matériels utilisés pour les animations et les activités sportives.
- Lavage des mains aux moments clefs de la vie quotidienne et à la demande des animateurs selon les activités.
- Nettoyage approfondi des locaux quotidiennement

(Sous réserve de modification du protocole)

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM

- Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un mineur, constaté par l'encadrement, doit conduire à son isolement dans un lieu adapté.
- La prise en charge médicale du mineur doit être organisée sans délais.
- Les responsables légaux sont avertis et doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs.
- Si les parents légaux ne peuvent venir le chercher, l'organisateur doit assurer, en lien avec ces derniers, le retour du mineur dans le respect des prescriptions des autorités de santé.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts ou confirmés sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- Le contact-tracing devra permettre d'identifier si des mineurs ou d'autres personnels sont à considérer comme contact à risque en fonction du port du masque, du respect des mesures barrières et de la distanciation physique.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Le directeur ou le responsable de l'accueil incite les représentants légaux ou l'encadrant concernés à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation/infirmation du cas). A défaut d'information, le mineur ou l'encadrant ne pourra participer de nouveau à l'accueil qu'après un délai de 10 jours.
- La décision de suspension du séjour est déterminée en fonction de la situation et d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation : l'organisateur de l'accueil, les services de l'agence régionale de santé (ARS) et la préfecture.

ASSURANCE

Une assurance RC générale entreprise couvre chaque participant pour les risques encourus pour la pratique d'activités ou la vie collective. Il est conseillé à chaque famille de souscrire une assurance RC de type individuelle scolaire.

